

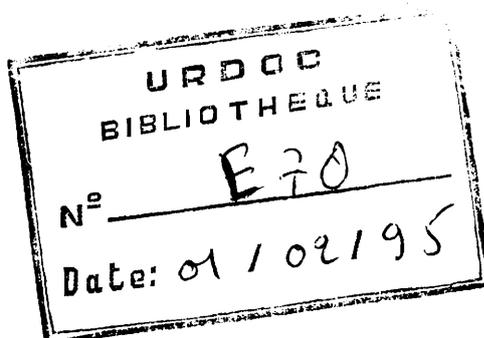
E 70

1434

bis

**Perspectives de Développement
de la Région de l'Office du Niger au Mali**

**Contribution à l'élaboration
d'une politique d'intervention**



A00
1427

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	1
1. QUELLE POLITIQUE RIZICOLE POUR LES CINQ ANS A VENIR.....	2
2. LE NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL ET LE ROLE DU NOUVEL O.N DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZICOLE A MOYEN TERME	4
3. POLITIQUE DE REHABILITATION A L'HORIZON 2000 - MODELES DE REHABILITATION PRECONISES	7
4. LES IMPERATIFS DE LA MAINTENANCE DES AMENAGE- MENTS-POLITIQUES A MOYEN TERME.....	11
5. MISE EN VALEUR DES PERIMETRES REHABILITES - ORIEN- TATIONS POUR LE MOYEN TERME	13
6. POLITIQUE FONCIERE POUR L'HORIZON 2000	16
7. POLITIQUE DE PROFESSIONNALISATION DES PRODUCTEURS.....	18

PREAMBULE

Dans le cadre de la réflexion menée par les Autorités maliennes sur les perspectives de développement à moyen terme de la région de l'Office du Niger, l'Aide française a souhaité apporter sa contribution en formalisant, dans un document, les principaux constats et propositions découlant de ses expériences et engagements, notamment au niveau de Retail. Pour établir ce document, une large concertation a été menée avec la participation des bureaux d'études et instituts de recherche associés aux projets de la zone.

A partir des nouvelles perspectives offertes à la filière rizicole, consécutives à l'intensification agricole menée sur la zone et à la nouvelle compétitivité du riz malien suite au réajustement monétaire, ce document met en avant trois séries de conclusions et de propositions :

- ⇒ l'importance de politiques adaptées pour la conduite de la filière rizicole, devant favoriser d'une part la consolidation de la restructuration entreprise depuis 1990, d'autre part la poursuite d'une libéralisation contrôlée de la filière par rapport à des marchés extérieurs erratiques (points 1 et 2),
- ⇒ la mise en oeuvre d'une politique volontariste de réhabilitation des infrastructures de base et des périmètres aménagés selon un modèle technique à affiner et avec la préoccupation d'en minimiser le coût. Elles devront stimuler la poursuite des efforts d'intensification au niveau des différents systèmes de production et les mécanismes de maintenance préservant à long terme ces efforts de réhabilitation ainsi que les principales ressources naturelles mises en jeu (points 3, 4 et 5).
- ⇒ la promotion de politiques innovantes dans le domaine du foncier et de l'organisation des producteurs. Ces aspects structurels constituent très certainement les conditions "sine qua non" pour que les producteurs se sentent sécurisés et deviennent des partenaires socio-économiques à part entière, notamment de l'Office du Niger, pour la gestion de l'eau et du foncier, la maintenance des périmètres, la commercialisation (points 5, 6 et 7).

Conformément aux dynamiques de travail maintenant bien rodées sur ce dossier de l'Office du Niger, l'Aide française espère que cette contribution favorisera les réflexions en cours. Elle émet particulièrement le souhait que ce document permette de mettre la dernière main au contrat-plan Etat-ON-producteurs qui va cristalliser toutes les réformes déjà menées, et de préparer les politiques à plus long terme dont il sera notamment questions lors du rendez-vous de mi-95, entre les Autorités maliennes, les opérateurs économiques et les partenaires au développement.

1. QUELLE POLITIQUE RIZICOLE POUR LES CINQ ANS A VENIR

□ Constats

La compétitivité de la filière rizicole malienne a enregistré d'importantes améliorations au cours de ces dernières années.

La libéralisation interne du fonctionnement de la filière et la croissance continue ces 5 dernières années de la productivité des périmètres ont permis d'assurer pratiquement la couverture des besoins nationaux en 1993/94 (estimés à 300 000 T) dans des conditions de prix convenables.

Ces progrès sont dus en grande partie aux périmètres irrigués de l'O.N. (50 000 ha irrigués dont 17 000 ha réhabilités) qui ont assuré la moitié de la production nationale. Cette zone qui bénéficie de conditions naturelles très favorables pour l'irrigation, recèle encore un important potentiel de production sur les périmètres restant à réhabiliter comme sur les terres non encore aménagées dominées par les infrastructures hydrauliques existantes.

La dévaluation du FCFA doit permettre de consolider la compétitivité de la filière, d'approvisionner le marché intérieur à des prix acceptables et d'envisager des exportations dans la zone naturelle d'échanges du Mali : Burkina, Niger, Côte d'Ivoire, Mauritanie et Sénégal constituant un marché potentiel de 1 million de T.

Néanmoins, cette compétitivité reste encore fragile car l'impact de la dévaluation ne paraît pas totalement stabilisé et intégralement répercuté sur le coût des facteurs (intrants, travaux d'entretien, matériels,...) et fait peser à moyen terme certaines incertitudes sur les prix de revient des productions.

Compte tenu de la nature des marchés internationaux du riz qui restent des marchés de surplus, objet de grandes variations, la totale suppression de la protection de la production nationale ne peut être envisagée à court terme.

□ Propositions de politique

- ⇒ Poursuivre les réhabilitations des infrastructures hydrauliques et des périmètres de l'Office du Niger et mettre en oeuvre une politique rigoureuse de maintenance des aménagements (cf. infra).
- ⇒ Consolider tous les acquis de la libéralisation interne en vue d'améliorer productivité et compétitivité. Pour ce faire deux séries de mesures sont à envisager :
 - améliorer le contexte concurrentiel, d'une part des marchés du riz et du paddy, d'autre part des marchés des prestations de service et de travaux,

- mettre au point des systèmes de production performants et durables, à partir de paquets techniques plus efficaces (rôle de la recherche).
- ⇒ Développer les programmes de suivi et de recherche accompagnant la mise en valeur de la Région pour mieux connaître les conditions d'évolution du revenu agricole et pour prévenir les dégradations de l'environnement et améliorer la gestion des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne :
 - l'optimisation des prélèvements hydrauliques sur le bassin du Niger,
 - l'évolution des sols et des effets du drainage (cf. Programme de la CORAF/PSI, pôle des systèmes irrigués en Afrique de l'Ouest).
- ⇒ Promouvoir une politique d'échanges avec l'extérieur capable, d'une part de protéger la filière rizicole contre les fluctuations erratiques ou trop spéculatives des marchés internationaux du riz, d'autre part d'aider les opérateurs privés à se positionner sur des marchés extérieurs. En ce sens, seront à envisager :
 - le maintien d'un mécanisme de protection minimale de la filière comprenant le système actuel de taxation, de droit commun, mais prévoyant une clause de sauvegarde en cas de baisse excessive des cours internationaux,
 - le suivi et le contrôle continu du fonctionnement de la filière par un comité interprofessionnel s'appuyant sur un système d'informations performant.
- ⇒ Des mesures encourageant les opérateurs privés à se positionner sur les marchés d'exportation dans le cadre d'appels d'offres internationaux.
- ⇒ Des initiatives au niveau des Etats pour favoriser les échanges et le commerce sub-régional (système préférentiel, harmonisation des systèmes tarifaires, ...).

2. LE NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL ET LE ROLE DU NOUVEL O.N DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZICOLE A MOYEN TERME

□ Constat

Un important programme de réformes de l'O.N a été efficacement conduit depuis 1993 par le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires qui a créé à cet effet un Bureau spécialisé dépendant du Premier Ministre - la Délégation Générale à la Restructuration de l'O.N - La réalisation de ce programme a permis :

- ⇒ la création par voie législative, d'un nouvel O.N, EPIC de dimension plus réduite (550 agents) chargé spécifiquement des fonctions centrales de gestion hydraulique et de maintenance des aménagements, incluant les opérations de réhabilitation et certaines actions de conseil rural sur les périmètres irrigués,
- ⇒ d'engager le transfert au secteur privé des fonctions d'approvisionnement et de commercialisation par la privatisation des diverses unités industrielles et commerciales existantes à l'ancien O.N : rizeries, centre de travaux, atelier d'assemblage de matériel agricole, et de diverses unités de service : fonds de développement villageois, ferme semencière, centre de formation, ...
- ⇒ de consolider et d'étendre les dispositifs de cogestion, entre l'Office et les agriculteurs, pour ce qui concerne les travaux de maintenance financés par les redevances, et le foncier.

Ce programme a permis le rétablissement des conditions de l'équilibre financier de l'O.N, la limitation des engagements de l'Etat au financement des activités de service public, et la responsabilisation des agriculteurs et de leurs organisations dans le fonctionnement des périmètres irrigués.

Néanmoins, le programme reste à mener à son terme, et la dynamique ainsi créée devra être entretenue et améliorée en continu. C'est l'enjeu principal pour le Nouvel O.N et ses partenaires.

□ Propositions de politique

- ☞ Le Contrat-Plan doit déterminer pour les trois prochaines années les relations et les engagements respectifs de l'Etat et de l'Office mais également des producteurs.

Il convient de rendre rapidement effectives les dispositions contractuelles rappelées brièvement ci-après, auxquelles il est vivement souhaité d'associer pleinement les producteurs de la zone.

Le Contrat-Plan fixera les objectifs de l'O.N dans ses différents domaines d'activités en mettant l'accent plus particulièrement :

- ⇒ sur la politique rigoureuse en matière de maintenance des aménagements, à mettre en oeuvre sur les périmètres réhabilités avec la participation des usagers des réseaux,
 - ⇒ sur la politique foncière à conduire visant à la sécurisation des exploitants sur les parcelles qui leur sont attribuées et à l'implication des collectivités villageoises à leur gestion.
- ☞ En tant qu'entreprise, l'O.N se doit de poursuivre l'amélioration de ses compétences et de ses performances :
- ⇒ dans les domaines de la gestion comptable où un système de suivi budgétaire fiable des activités des zones et du siège doit être mis en place au plus tôt,
 - ⇒ dans ses fonctions de maître d'ouvrage délégué qui doit conduire l'O.N à acquérir particulièrement au niveau des services du siège (conception, conseil et contrôle) un niveau élevé de compétences dans les domaines de la gestion de l'eau et du contrôle technique des travaux, tant en ce qui concerne l'utilisation des fonds que la qualité des réalisations.
- ☞ A moyen terme, en dehors des effets que la politique de décentralisation administrative en préparation pourrait avoir sur les questions foncières, le cadre institutionnel sur l'ensemble des périmètres existants ne devrait pas fondamentalement changer. Cependant, la structuration du monde paysan devrait se renforcer et les relations entre l'O.N et les groupements professionnels évoluer en conséquence.

Au terme du Contrat-Plan, il restera encore quelques 25 000 ha à réhabiliter nécessitant une accélération du rythme des réalisations et impliquant la recherche de nouvelles modalités d'intervention.

- ☞ Les implantations en dehors des périmètres existants :

Ces implantations sortent du cadre institutionnel que constituent l'Office et les collectivités villageoises sur la zone concernée par les périmètres aménagés (réhabilités et non réhabilités) et leurs extensions directes éventuelles.

Néanmoins, il apparaît souhaitable que l'O.N participe et organise les réflexions sur les propositions de politique de mise en valeur des terres dominées et irrigables par les infrastructures hydrauliques existantes et non encore mises en valeur.

Les principaux éléments de cette politique devant permettre le développement de l'irrigation à gestion "privée" concernent principalement :

- ⇒ les ressources en eau réellement disponibles, résultant de l'analyse des besoins et de l'optimisation des allocations futures au niveau de l'ensemble du bassin du Niger et de la zone de l'O.N,
- ⇒ les réserves foncières à constituer pour ce type d'aménagement tenant compte des actuels occupants et des activités existantes (élevage), des extensions nécessaires aux périmètres aménagés existants, des données pédologiques et des contraintes de drainage,
- ⇒ les modalités de financement des équipements et de la participation partielle éventuelle de l'Etat,
- ⇒ le régime foncier spécifique des nouvelles exploitations (grandes unités "agro-industrielles", groupements d'exploitants ou petites exploitations individuelles) et le cahier des charges correspondant.

Ces éléments devront être étudiés et formalisés. Ils pourraient être synthétisés dans le cadre d'un Plan Directeur d'aménagement de la zone dominée par les infrastructures de l'O.N, qui devrait être élaboré au cours des 12 prochains mois.

3. POLITIQUE DE REHABILITATION A L'HORIZON 2000 - MODELES DE REHABILITATION PRECONISES

□ Constats

- ⇒ Les infrastructures principales constituées par les grands ouvrages de dérivation (barrage de Markala, points A et B), les transferts, les grands collecteurs de drainage et les routes et pistes principales sont directement à la charge de l'Etat qui doit en assurer l'exploitation et la maintenance. Il en délègue la mission à l'Office du Niger et lui assure les ressources correspondantes nécessaires.

Les dotations accordées dans le passé n'ont pas permis d'assurer l'entretien à un niveau suffisant. Les dégradations sont importantes sur l'ensemble du réseau de drainage, sur certaines portions des canaux primaires, dont la capacité de transit des débits de pointe ne paraît plus assurée, et sur de nombreuses pistes principales.

Les réhabilitations qui ont été engagées portent sur les grands ouvrages hydro-mécaniques et sur certaines parties des réseaux primaires réalisées à l'occasion de la réhabilitation des périmètres.

- ⇒ Les périmètres de l'O.N ont été l'objet de diverses opérations de réhabilitation selon des concepts fort différents où l'on a souvent opposé le "modèle Retail", le plus poussé, au "modèle Arpon", le plus sommaire.

Il y a lieu aujourd'hui de tenir compte des enseignements recueillis après plus de 10 ans d'expérience et de tenter de dégager les spécifications "normatives" pour les interventions futures, eu égard à l'efficacité économique de chaque catégorie d'investissement et de leur effet sur les charges d'entretien.

Cette analyse objective doit être poursuivie. Elle est rendue difficile par les grandes variations de coûts tels qu'ils ressortent des marchés de travaux où le jeu de la véritable concurrence ne semble pas avoir toujours été respecté.

- ⇒ Les données les plus récentes indiquent que le type de réhabilitation inspiré du "modèle Retail" apparaît comme le plus fréquemment utilisé et le plus approprié si les coûts peuvent être maintenus dans des limites économiquement acceptables.

Ce modèle prend en compte l'importance de la fonction transport sur les périmètres (essentielle pour les tâches de production mais également d'entretien des aménagements) impliquant le latéritage des pistes de desserte. Il diminue notablement les charges d'entretien (latéritage des crêtes de cavaliers). Il est apprécié et bien maîtrisé par les agriculteurs.

- ⇒ Néanmoins, il trouve ses limites dans les coûts unitaires élevés (qui tendent toutefois à se réduire de manière continue) et par l'importance des ressources qu'il faut mobiliser à l'instar des réalisations de la période passée.

□ Propositions pour la politique de réhabilitation à moyen terme

- ⇒ Les infrastructures principales : l'achèvement de leur réhabilitation revêt un caractère prioritaire et doit faire l'objet d'un programme d'ensemble spécifique devant permettre la mise en place de financements et de modalités de réalisation appropriés. Ce programme, évalué récemment à 7 milliards de FCFA environ devrait pouvoir être engagé au cours de la période du Contrat-Plan.

- ⇒ L'ensemble des périmètres non réhabilités à la fin du Contrat-Plan (1997) :

Il concerne environ 24 000 ha se répartissant ainsi :

• la zone de Molodo : en totalité soit environ.....	7 900 ha
• la zone de Kouroumari, pour environ	6 000 ha
• la zone de Macina	5 300 ha
• la zone de N'Débougou	5 000 ha.

Ces périmètres s'avèrent être en règle générale attribués et mis en valeur avec une irrigation déficiente.

- ⇒ L'objectif de cette politique est d'accélérer le processus de réhabilitation et de l'engager sur l'ensemble des superficies restant à traiter avant l'an 2000.
- ⇒ La mise au point du modèle de réhabilitation optimum à préconiser devra répondre aux critères de rentabilité des investissements impliquant la recherche de la diminution des coûts et intégrant les charges réelles d'entretien afférentes. Il devrait comprendre les postes principaux suivants :
 - reprofilage de tous les canaux d'irrigation et drains primaire à tertiaire,
 - réhabilitation de tous les ouvrages avec utilisations des modules à masques permettant le contrôle souhaité des niveaux et des débits (équipements pouvant être fabriqués localement),
 - latéritage des routes et des pistes le long des distributeurs et des réseaux de desserte à optimiser,
 - compartimentage, surfaçage, labour, pulvérisage et planage (à +/- 10 cm, par bassin unitaire),
 - latéritage des crêtes des cavaliers des partiteurs (l'utilisation de latérite pour les réhabilitations et l'entretien implique la prise en compte des investissements initiaux nécessaires à l'optimisation des accès aux sites d'extraction).

- ⇨ L'amélioration des conditions de la concurrence des entreprises apparaît également comme un aspect très important dans la recherche de la diminution des coûts ; des modalités nouvelles d'appel à la concurrence et à l'innovation doivent être mises à l'étude dans ce but.

Il semble a priori possible de viser un coût global de la réhabilitation (hors infrastructures primaires) voisin de 20 000 FF/ha.

- ⇨ Le processus de réhabilitation actuel consiste en règle générale à traiter successivement chaque unité hydraulique (casier) incluant la "part" afférente des infrastructures primaires et à remettre ainsi, "clé en main", les périmètres réaménagés à l'O.N et aux usagers.

Ce processus, adapté aux contraintes des financements extérieurs, fractionne les projets et allonge les délais de préparation et de mise en oeuvre.

- ⇨ D'autres modalités pourraient être envisagées dans l'avenir dans le but d'accélérer le rythme des réhabilitations et de mieux associer les bénéficiaires au processus de remise en état des périmètres. Elles consisteraient, sous réserve de leur "faisabilité" sociale et financière :

- d'une part, à traiter dans le cadre d'un programme spécifique la réhabilitation de l'ensemble des infrastructures principales restant à réaliser (réseaux de pistes et de drainage et canaux primaires). Programme revêtant comme nous l'avons souligné un caractère prioritaire mais nécessitant sans doute l'association et la coordination de plusieurs sources de financement,
- d'autre part à traiter selon le modèle technique préconisé, la réhabilitation d'une zone donnée selon un schéma global et assurer sa réalisation progressive non pas par casier ou unité hydraulique mais par catégories d'ouvrages fonctionnels en commençant, sur la base d'un diagnostic préalable et concerté, par le plus efficace du point de vue hydraulique et économique (ex. : d'abord réseau principal, canaux, drains et pistes et ouvrages généraux prioritaires, puis réseaux secondaires et enfin aménagements terminaux).

Un tel processus qui a l'avantage de concerner immédiatement l'ensemble des agriculteurs d'une zone peut permettre d'envisager différentes modalités de financement et d'escompter pour certains travaux des cofinancements entre l'Etat et les bénéficiaires eux-mêmes. En contrepartie, il peut générer des perturbations plus longues pour les agriculteurs d'un casier bénéficiaire que dans l'approche classique.

Il est clair que ce processus d'intervention de réhabilitation exigerait d'associer -dès les phases de conception- les bénéficiaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un tel schéma. Un tel processus est ainsi de nature à favoriser l'organisation collective des usagers dès la phase initiale des réhabilitations.

☞ Prise en compte des "hors casiers"

Des aménagements sommaires ont été réalisés par les agriculteurs eux-mêmes hors des réseaux exploités par l'O.N, mais dont ils dépendent (branchements le plus souvent sur les drains de ceinture). L'objectif n'est pas de les interdire malgré les perturbations qu'ils peuvent apporter au fonctionnement des drains (barrages fréquents des collecteurs) mais de chercher à les intégrer dans un système hydraulique rationnel.

Ainsi, sur les zones réhabilités (cas de Niono) ou en cours de réhabilitation, une démarche d'intégration hydraulique de ces périmètres, conduite par l'O.N, est à mettre au point. Elle devrait comprendre :

- ☞ l'établissement du projet permettant leur raccordement au réseau de distribution et de drainage, et le schéma du réaménagement sommaire des casiers,
- ☞ la mise au point du cofinancement entre l'Etat et les usagers,
- ☞ l'analyse du régime foncier de ces espaces, et la réglementation à laquelle les usagers, éventuellement regroupés en Association spécifique, devront se soumettre (Redevance et Cahier des Charges).

4. LES IMPERATIFS DE LA MAINTENANCE DES AMENAGEMENTS-POLITIQUES A MOYEN TERME

□ Constat

La maintenance des aménagements (infrastructures principales et réseaux de distribution et de drainage) constitue un enjeu essentiel du Contrat-Plan impliquant l'Etat, l'Office du Niger et les usagers des réseaux qui doivent prendre dans ce domaine des responsabilités croissantes.

L'entretien des périmètres trop longtemps négligé doit devenir systématique, être réalisé selon les règles de l'art et mobiliser les financements nécessaires.

□ Les acquis

- ⇒ Les dispositifs, relativement récents, de constitution d'un fonds spécifique au niveau de chaque zone, alimenté par la redevance, destiné à l'entretien, ainsi que la création des comités paritaires de gestion impliqués dans la programmation des travaux et le contrôle de l'utilisation des fonds, créent les conditions de la responsabilisation souhaitée des usagers et garantissent dans une grande mesure la bonne utilisation des ressources. Le taux de recouvrement moyen actuel de la redevance est amélioré, il dépasse 95 %.
- ⇒ Organisation de l'O.N pour assurer les tâches spécifiques de gestion de l'eau et d'entretien courant.
- ⇒ Diversification des prestataires (tâcherons) pour l'exécution des travaux manuels d'entretien.

□ Les problèmes en suspens

- ⇒ Les barèmes actuels de la redevance ainsi que le montant des dotations de l'Etat pour l'entretien du primaire sont à réexaminer pour prendre en compte la réalité des coûts de maintenance après dévaluation (études en cours).
- ⇒ Le fractionnement des marchés de travaux d'entretien et l'absence de prestataires privés pour les travaux d'entretien mécanisés, en dehors du "centre de travaux" dont l'avenir est encore incertain.
- ⇒ Le manque de suivi, de normes techniques et l'insuffisance du contrôle des travaux ne garantissent pas la qualité des prestations réalisées.
- ⇒ L'entretien du réseau tertiaire (irrigation et drainage) à la charge des usagers est en règle générale négligé.
- ⇒ L'absence de "police des eaux" qui devrait contribuer à assurer le fonctionnement rigoureux du système hydraulique.

□ Politique et mesures à envisager

- ⇒ Consolider les comités paritaires et améliorer les procédures de programmation, de dévolution des travaux d'entretien en recherchant la conclusion de marchés pluriannuels par zone.
- ⇒ Assurer la qualité des réalisations par un contrôle technique rigoureux.
- ⇒ Constituer des groupements d'usagers des réseaux, prolongeant l'activité des comités paritaires de zone et constituant l'armature professionnelle qui doit être impliquée sur les divers aspects du fonctionnement et de la maintenance des périmètres, et développer des actions de formation et d'appui technique en conséquence.
- ⇒ Renforcer, aux différents niveaux, les compétences des services de l'O.N dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'évaluation et du contrôle qualitatif des travaux. Définir une police des eaux et ses modalités d'application nécessaires au bon fonctionnement hydraulique des périmètres.
- ⇒ Appliquer (selon les dispositions du Contrat-Plan) une redevance hydraulique conforme aux coûts réels d'entretien et de gestion hydraulique.
- ⇒ Fixer au niveau nécessaire à l'entretien des infrastructures primaires les dotations du budget national.
- ⇒ Mettre en oeuvre une politique incitative favorisant la venue de prestataires de service sur le marché des travaux d'entretien mécanisés. Cette politique d'aide à l'équipement et à la gestion de petites entreprises doit être définie et réalisée en cohérence avec l'aboutissement urgent de la privatisation du "centre de travaux".

5. MISE EN VALEUR DES PERIMETRES REHABILITES - ORIENTATIONS POUR LE MOYEN TERME

□ Constat

Des acquis très importants

- ⇒ Les réhabilitations et l'intensification des systèmes de production rizicole (pratique généralisée du repiquage et des engrais) ont permis d'atteindre des résultats agronomiques élevés (rendement moyen sur l'ensemble de la zone des 50 000 ha de l'ordre de 4,5 T de paddy/ha avec des pointes atteignant 8 à 9 T par cycle).
- ⇒ Le revenu agricole s'est fortement accru grâce à la riziculture, et plus récemment au maraîchage qui devient une source de revenu complémentaire importante (de l'ordre de 20 % dans la zone de Niono).
- ⇒ L'élevage bovin s'est également développé malgré les contraintes d'espace, ainsi que la pêche, constituant néanmoins des facteurs non maîtrisés de dégradation des aménagements et de perturbations de leur fonctionnement hydraulique.
- ⇒ La riziculture de contre-saison tend à se développer. Elle atteindrait 20 à 25 % des superficies à Niono.
- ⇒ De nombreuses activités induites par la production agricole se sont mises en place : décorticage, transports, séchage des produits maraîchers,... L'emploi généralisé de la main d'oeuvre salariée favorise la redistribution des revenus.

Des limites et des problèmes agronomiques et de gestion de l'espace à résoudre

- ⇒ Malgré une richesse ainsi créée, il reste une frange d'agriculteurs en difficulté, évaluée entre 20 et 30 % des exploitants, en général endettés, constituant une population économiquement fragile.
- ⇒ L'intensification agricole a entraîné l'apparition d'une virose dont le développement serait de nature à remettre en cause les variétés sensibles actuellement utilisées.
- ⇒ Le gaspillage de l'eau à la parcelle dû à l'absence de police des eaux et à la forte dégradation du réseau de drainage favorise l'apparition de phénomènes de sodisation pouvant, s'ils se généralisaient, entraîner de graves stérilisations des sols. Les risques doivent être objectivement appréciés.
- ⇒ Les risques de baisse de qualité des produits de la ferme semencière après sa reprise en gestion privée.

- ⇒ En matière d'élevage, l'articulation pas toujours cohérente avec le système rizicole demande une meilleure coordination (embouche, cultures fourragères, utilisation de la matière organique) et une réglementation des activités rendue difficile par la raréfaction du foncier autour des villages.
- ⇒ La dévaluation du FCFA a des répercussions importantes sur les coûts des facteurs de production qui ne sont pas encore totalement supportés par les producteurs (cf. étude en cours des prix de revient sur les périmètres irrigués de l'Afrique de l'Ouest). Elle va sans doute amputer une partie de la marge (actuellement encore importante en moyenne) des riziculteurs mais ne semble pas toutefois de nature à remettre en cause le principe d'intensification et de forte productivité des périmètres irrigués.
- ⇒ En terme de protection de l'environnement, les actions les plus urgentes concernent l'aménagement du cadre de vie des villages, le développement des boisements villageois, les actions sanitaires liées aux maladies spécifiques des périmètres irrigués (bilharziose, onchocercose, paludisme), et la lutte contre la dégradation des sols liés aux défaillances du drainage.

□ Propositions à moyen terme

- ⇒ Poursuivre l'effort d'intensification des systèmes rizicoles en vue de préserver le revenu des agriculteurs malgré la hausse nécessaire des redevances :
 - réviser les systèmes tarifaires et non tarifaires applicables aux intrants importés,
 - rechercher et vulgariser des variétés adaptées et résistantes à la virose,
 - garantir la qualité des semences en impliquant des partenaires spécialisés et les organisations professionnelles dans le fonctionnement de la ferme semencière,
 - clarifier avec les producteurs les règles régissant la double culture :
 - superficies à réserver compte tenu des ressources en eau disponibles et des charges de gestion de l'eau et d'entretien induites,
 - productions de diversification et thèmes techniques à vulgariser.
- ⇒ Favoriser par l'étude de programmes adaptés et l'établissement de relations contractuelles l'association entre les systèmes agricoles et les systèmes d'élevage et de pêche :
 - thèmes techniques et investissements à proposer,

- élaboration d'un cadre institutionnel et réglementaire fixant les attributions, obligations et sanctions des différents partenaires (Associations d'usagers et professionnels, éleveurs et pêcheurs).
- ⇒ Formuler une "police des eaux" sur les périmètres de nature à éviter les gaspillages et améliorer le fonctionnement du réseau de drainage (travaux d'entretien) :
 - engagement contractuel individuel à inclure dans les permis d'exploitation,
 - sanctions (pénalités, coupure d'eau...) individuelles ou collectives,
 - confirmation du rôle de l'O.N, comme "agent de la police des eaux" et sensibilisation des comités paritaires et des groupements d'usagers.
- ⇒ Mise en oeuvre d'un programme de recherche et de suivi des problèmes de sodisation (action en cours de mise en place par la CORAF dans le cadre du programme "Pôle Système Irrigué"), et meilleure prise en compte des problèmes de drainage dans les projets de réhabilitation.
- ⇒ Mettre en place des mécanismes de financement incitatifs (épargne/crédit) pour les activités agricoles et rurales :
 - stratégie concertée de la BNDA et des autres institutions financières,
 - règlement du dossier FDV.
- ⇒ Prendre en compte dans les projets de réhabilitation les investissements et mesures de nature à aménager le cadre de vie des villages, à travers des plans d'aménagement concertés (pistes d'accès, équipements collectifs, plantations...).

6. POLITIQUE FONCIERE POUR L'HORIZON 2000

□ Constats

- ⇒ Depuis la révision en 1989 du décret de gérance des terres de l'O.N, la question foncière sur les périmètres irrigués a beaucoup évolué :
 - le cadastre a été systématiquement réalisé sur les terres réhabilitées,
 - des procédures de gestion "des terroirs villageois" ont été mises en place dans la perspective de déléguer aux organisations villageoises la responsabilité d'attribution, d'adaptation et d'éviction des parcelles attribuées,
 - la mise au point des permis d'exploitation agricole à long terme a été faite. En règle générale, le sentiment de sécurité foncière semble prévaloir chez les agriculteurs.
- ⇒ Ces progrès néanmoins restent à consolider ou à concrétiser :
 - l'attribution des PEA entre 1991 et 1994 est restée symbolique alors qu'une attribution systématique aurait pu être réalisée sur les zones réhabilitées,
 - l'application des règles et procédures de délégation aux collectivités rurales s'est heurtée à des difficultés d'ordre technique (enregistrement des pièces, gestion du cadastre...) ou psychologique, et à l'absence de cadastre sur les zones non réhabilitées,
 - la représentativité des délégués villageois est parfois douteuse, et les règlements intérieurs des organismes paritaires pas toujours respectés.
- ⇒ Les préoccupations en matière de sécurisation foncière n'ont pas pris en compte la question du droit d'habitation des familles au niveau des villages pour laquelle une politique spécifique doit être engagée.
- ⇒ La préparation et la mise en oeuvre prochaine d'une politique de décentralisation administrative qui va donner aux communes les pouvoirs de gestion du patrimoine foncier et sans doute modifier les relations entre les usagers et l'O.N. D'une manière générale, la politique foncière sur la zone de l'O.N doit se concevoir dans cette perspective.

□ Propositions pour une politique foncière plus active

Au niveau des zones aménagées, elles concernent :

- ⇒ A court terme ; l'application des mesures consignées dans le Contrat-Plan comprenant :

- la mise à jour de la base documentaire foncière des périmètres aménagés de l'Office et le diagnostic des actions foncières conduites depuis 1991,
- l'octroi dans les meilleurs délais des PEA sur les zones réhabilitées et sur les zones non réhabilitées (bien que les superficies attribuées soient susceptibles de révision après réhabilitation),
- la mise en place et le bon fonctionnement des procédures et du système d'informations des comités paritaires de gestion foncière (délégués villageois et O.N) au niveau des zones et des villages, des statuts et des règlements intérieurs adéquats,
- la poursuite de l'élaboration du cadastre sur les zones réhabilitées et si possible sur les zones en attente de réhabilitation et son utilisation effective au niveau de ces comités paritaires.

⇒ A moyenne échéance :

- la relance d'une réflexion sur les dispositions complémentaires à prendre pour adapter les réglementations et juridictions actuelles aux dynamiques démographiques et foncières en cours,
- la prise en compte des conséquences de la décentralisation, notamment de la création de communes dont les attributions dans le domaine foncier pourront induire de nouvelles orientations.

Au niveau des "hors casiers" :

Le régime foncier de ces aménagements, complexe et mal connu, devrait être fonction des opérations "d'intégration hydraulique" qui pourraient être réalisées. A terme, la création d'associations libres regroupant les usagers de ces réseaux pourrait faciliter les relations avec l'O.N et les instances chargées de la gestion foncière de ces territoires particuliers.

Au niveau des zones irrigables non encore aménagées :

Un travail doit être mené pour élaborer des propositions à moyen terme pour l'aménagement de ces zones à ouvrir à de nouveaux occupants, dans le cadre de périmètres d'irrigation à gestion privée, individuels ou collectifs (cf. chapitre II).

Au niveau des habitations et des villages :

Il est urgent de proposer des juridictions et procédures spécifiques pour transformer l'actuel droit d'habitation précaire en titre foncier définitif. Il s'agira en termes psychologique et politique d'une nouvelle étape dans l'histoire de l'Office, qui devra permettre de sécuriser les familles... Ce travail sera à mener dans le cadre des travaux et décisions de la Mission de décentralisation.

7. POLITIQUE DE PROFESSIONNALISATION DES PRODUCTEURS

□ constats

La période récente a permis de faire évoluer profondément le statut et la place des producteurs, bénéficiaires et utilisateurs des périmètres réhabilités ou non. Trois facteurs ont été déterminants :

- ⇒ les actions menées dans le cadre du "Retail" qui ont permis l'expérimentation, la mise en place des comités paritaires (redevances et foncier) ainsi que la création de groupements pour la gestion des appels d'offres (intrants, achats de boeufs de trait), du décorticage et de diverses activités économiques,
- ⇒ la restructuration de l'Office du Niger qui a permis de recentrer les missions de l'Office sur la gestion de l'eau et la maintenance des ouvrages. Elle a eu, pour contrepartie, de confirmer le transfert de responsabilités et d'activités à d'autres opérateurs dont les producteurs,
- ⇒ les réflexions de politique générale du MDRE et de l'Etat qui prônent le désengagement de l'Etat et la promotion d'organisations professionnelles capables de reprendre les activités assumées jusqu'à maintenant par les services de l'Etat.

□ Objectifs pour l'horizon 2000 dans ce domaine

Trois séries de mesures et d'objectifs sont à envisager :

- ⇒ La création et l'émancipation de structures professionnelles à vocation économique : à partir des structures existantes ou non (AV, Tons), il s'agit d'inciter et d'appuyer la mise en place d'entités capables de se comporter en agents économiques, c'est à dire se positionner dans une logique de marché, de se doter d'instruments de comptabilité et de gestion fiables ; et d'avoir recours pour le financement de leurs activités à un système bancaire.

Pour ce faire, un environnement incitatif doit être rapidement constitué. Dans ce cadre, un système d'information plus efficient et de nouveaux modes de prestations de service (appui technique, gestion, conseil) sont à mettre en oeuvre immédiatement.

- ⇒ Le bon fonctionnement et l'expansion des structures paritaires O.N - producteurs mises en place pour la maintenance du réseau, les questions foncières et également le processus de réhabilitation des aménagements.

Ces instances sont créées et ont commencé à fonctionner. Il faut les faire vivre et les appuyer pour qu'elles améliorent leurs compétences et performances dans le souci de l'intérêt collectif. Ceci passe inévitablement par un appui concomitant aux deux parties de ces structures de cogestion : les producteurs

qui intégreront ces instances ; le personnel de l'O.N qui constituera le partenaire direct.

- ⇒ La création d'instances susceptibles d'être représentatives et d'exercer une délégation au nom de l'ensemble des producteurs des zones. Celles-ci sont incontournables notamment : pour le suivi et la gestion du Contrat-Plan qui régira le fonctionnement des périmètres durant la période 1995/98 ; pour la mise en place d'un cadre de concertation interprofessionnelle chargé du suivi de la filière rizicole ; pour la coordination des activités rizicoles, de pêche et d'élevage.

Si le pragmatisme et une approche graduelle sont à recommander dans ce domaine, une politique volontariste et organisée apparaît néanmoins indispensable.